

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

COMMUNE D'EV RANGE



PLAN LOCAL D'URBANISME

6.d - Eléments de paysage à protéger



sodevam



l'AdT
l'Atelier des Territoires

BUREAU D'ETUDES

57000 METZ
Tél : 03.87.63.02.00



Document conforme à celui annexé à la délibération du Conseil Municipal d'EV RANGE en date du 17 juin 2011

APPROUVANT
le Plan Local d'Urbanisme

Le Maire
Jacques TORMEN

**APPROBATION DE L'ÉLABORATION DU PLU
PAR DCM DU 17/06/11**

ELEMENTS DU PATRIMOINE ET DU PAYSAGE A PROTEGER

Vingt-six éléments du patrimoine local et paysager sont repérés sur les plans de zonage au 1/2000^e et au 1/5000^e du Plan Local d'Urbanisme de MONTOIS-LA-MONTAGNE en tant qu'éléments à protéger (*cinq éléments du patrimoine local, les autres étant des éléments de paysage*). Ils sont **soumis à des prescriptions particulières**.

cf. article L.123-1-7 du Code de l'Urbanisme : "identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou écologique et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection".

1 Calvaire

Localisation : RD153h, à l'angle avec la *chaussée Robert Schuman*

Intérêt : préservation du patrimoine local

Prescriptions particulières : inscrites au P.L.U. à l'article 11 du règlement de la zone U



2 et 3 Arbres remarquables

Localisation : *rue Principale* (élément n°2) ; au bout de *l'impasse des Champs* (élément n°3)

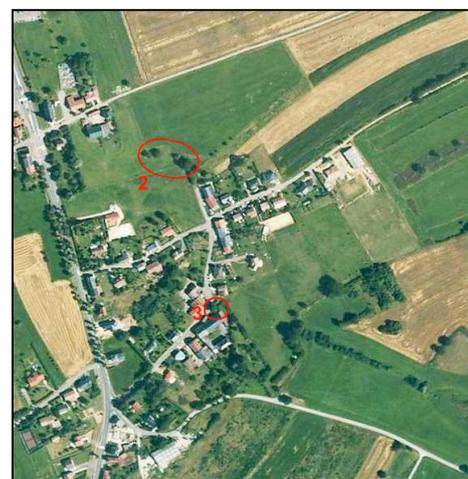
Intérêt : protection du patrimoine paysager, écologique et biologique

Prescriptions particulières : inscrites au P.L.U. à l'article 13 du règlement des zones U et 2AU



< n°3

n°2 >



4 Calvaire

Localisation : *chaussée Robert Schuman* (à l'angle avec la *rue du Puits*)

Intérêt : préservation du patrimoine local

Prescriptions particulières : inscrites au P.L.U. à l'article 11 du règlement de la zone U



5 Alignement d'arbres

Localisation : prolongement de la *rue de Hagen*

Intérêt : protection du patrimoine paysager, écologique et biologique

Prescriptions particulières : inscrites au P.L.U. à l'article 13 du règlement des zones U et A



6 à 14 Alignements d'arbres et arbres isolés remarquables

Localisation : à l'Est du village, prolongement *rue d'Aspelt*, *route de Preisch* et bord du fossé

Intérêt : protection du patrimoine paysager, écologique et biologique

Prescriptions particulières : inscrites au P.L.U. à l'article 13 du règlement des zones A et N



15 Calvaire

Localisation : *chaussée Robert Schuman*

Intérêt : préservation du patrimoine local

Prescriptions particulières : inscrites au P.L.U. à l'article 11 du règlement de la zone U



16 à 18 Arbres remarquables

Localisation : au Sud-Ouest du village

Intérêt : protection du patrimoine paysager, écologique et biologique

Prescriptions particulières : inscrites au P.L.U. à l'article 13 du règlement des zones A et N



19 Calvaire

Localisation : au bord de la RD153h

Intérêt : préservation du patrimoine local

Prescriptions particulières : inscrites au P.L.U. à l'article 11 du règlement de la zone N



20 Calvaire

Localisation : au bord d'un chemin rural, au Nord-Est du village

Intérêt : préservation du patrimoine local

Prescriptions particulières : inscrites au P.L.U. à l'article 11 du règlement de la zone A



21 à 24 Alignements d'arbres et arbres isolés remarquables

Localisation : à l'Est du territoire, d'un chemin rural, de la *route de Preisch*, ...

Intérêt : protection du patrimoine paysager, écologique et biologique

Prescriptions particulières : inscrites au P.L.U. à l'article 13 du règlement de la zone A



25 Alignement d'arbres

Localisation : au Sud du village, au bord de la RD653

Intérêt : protection du patrimoine paysager, écologique et biologique

Prescriptions particulières : inscrites au P.L.U. à l'article 13 du règlement de la zone A



26 Alignement d'arbres

Localisation : au Nord-Ouest du territoire

Intérêt : protection du patrimoine paysager, écologique et biologique

Prescriptions particulières : inscrites au P.L.U. à l'article 13 du règlement de la zone A

